

Sujet : Tr: [INTERNET] Consultation urbanisme PC 045 006 22 00023 / Projet de centrale solaire à Ardon

De : ddt-ads-pafu - DDT 45 emis par MASCHER Viviane - DDT 45/SUADT <ddt-ads-pafu@loiret.gouv.fr>

Date : 02/09/2022 à 16:25

Pour : TARAUD Véronique - DDT 45/SUADT/DUAT/PU <veronique.taraud@loiret.gouv.fr>

Copie à : COULON Pascale - DDT 45/SUADT/DUAT/PU <pascale.coulon@loiret.gouv.fr>,
fournier Emmanuel - DDT 45/SUADT/DUAT/PU <emmanuel.fournier@loiret.gouv.fr>

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Consultation urbanisme PC 045 006 22 00023 / Projet de centrale solaire à Ardon

Date :Fri, 2 Sep 2022 12:39:16 +0000

De :> pierre.marchand (par Internet) <pierre.marchand@loiret.fr>

Répondre à :pierre.marchand <pierre.marchand@loiret.fr>

Pour :ddt-ads-pafu@loiret.gouv.fr <ddt-ads-pafu@loiret.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Par courrier du 28 juillet 2022, vous avez sollicité l'avis du Département sur la demande de permis de construire d'une centrale solaire au lieu-dit « Le Clou » à Ardon.

Le Département a examiné ce projet et ses éventuelles incidences au regard des compétences qu'il détient en matière de voirie, d'action foncière et d'espaces naturels sensibles.

Il émet un avis favorable sur cette demande de permis de construire tout en attirant l'attention sur le fait que l'emprise du projet jouxte, dans sa partie ouest, le sentier de Promenade et Randonnée (PR) de Villiers renommé récemment « boucle 9 – château de Villiers ».

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Cordialement,

Pierre MARCHAND

Chargé de mission énergies renouvelables

Direction des Infrastructures - Service Energie et Réseaux

Ligne fixe : 02 38 25 48 37

Moblie : 06 42 32 54 80

Secrétariat : 02 38 25 48 08



Département du Loiret - 45945 Orléans

Centre de contacts : 02 38 25 45 45 - www.loiret.fr

Confidentialité

Ce message électronique et tous les fichiers attachés qu'il contient peuvent être confidentiels, contenir des données personnelles ou sensibles, ou être soumis au secret professionnel. Il est destiné à l'usage exclusif du ou des destinataires. Si vous recevez ce message par erreur et/ou si vous n'êtes pas le destinataire désigné de ce message, le Département du Loiret vous remercie d'en avvertir immédiatement l'expéditeur et de supprimer ce message ainsi que toutes les pièces jointes s'y rattachant. En ce cas, vous êtes informés que toute divulgation, publication, distribution ou autre diffusion, toute impression ou autre reproduction, ou toute autre utilisation de ce message et des pièces jointes qu'il contient est strictement interdite.